

COMMUNE DE COUVRON-ET-AUMENCOURT

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2015 – 19 h 30

Date de convocation : 3 juin 2015

Date d'affichage : 9 juin 2015

Présents: MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoint au Maire, LAMBERT Michèle, LE RÉZIO Patrick, PIERRET Frédéric, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, COIGNOUX Grégory, MENUS Sophie, RICHARD Gilbert, OHLERT Annick.

Absents: MM. POTART Guy, CLAISSE Sophie, excusés, SIMPHAL Frédéric.

Secrétaire: Mme BIENAIMÉ Estelle

ORDRE DU JOUR

- 1 – Adoption du procès-verbal de la dernière séance.
- 2 – Droit de Prémption Urbain : propriété BRULÉ-COQUELLE 14, Rue de la Gare.
- 3 – Enfouissement des réseaux aériens dans les Rues de Vivaise et du Tour de Ville.
- 4 – Travaux dans l'immeuble communal sis 34, Rue du Colonel Chépy.
- 5 – Fonctionnement de l'école et des Nouvelles Activités Périscolaires.
- 6 – Commission des travaux.
- 7 – Nouvelle station d'épuration communale.
- 8 – Commission des fêtes.
- 9 – Mobilier du restaurant « La Chaumière Picarde ».
- 10 – Décisions modificatives.
- 11 – Questions diverses

2015-055 – Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2015. Monsieur RICHARD Gilbert précise qu'il n'a pas voté contre la délibération n°2015-048 concernant le montant de l'indemnité de fonction des Adjoint au Maire. Le compte-rendu est rectifié en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de cette réunion.

2015-056 – Droit de Prémption Urbain : propriété BRULÉ-COQUELLE 14, rue de la Gare.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 6 juin 2005, un droit de prémption urbain au profit de la commune a été instauré sur l'ensemble des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU) du Plan Local d'Urbanisme.

Il donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 19 mai 2015, établie par la SCP GIEY-COLINON, notaires à 02270 Crécy-sur-Serre, concernant la propriété de M. BRULÉ Stéphane et Mme COQUELLE Sandra, sise 14, Rue de la Gare, cadastrée D 435, d'une superficie de 1420 m², vendue 157 000 € (+ commission d'agence de 5000 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas se porter acquéreur de cette propriété.

2015-057 – Enfouissement des réseaux aériens dans les rues de Vivaise et du Tour de Ville

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que l'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et téléphoniques dans les Rues de Vivaise et du Tour de Ville. Le coût de l'opération, calculé aux conditions économiques et fiscales de de jour, est de 128 861,06 € HT et se répartit comme suit :

- Réseau électrique (basse et moyenne tension) :	74 233,02 € HT
- Matériel éclairage public	22 681,53 € HT
- Réseau éclairage public	9 984,31 € HT
- Contrôle de conformité	450,00 € HT
- Réseau téléphonique :	
Domaine public	15 583,78 € HT
Domaine privé	988,42 € HT
Câblage France Télécom	4 940,00 € HT

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune s'élève à 75 578,60 € HT. Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Décide d'accepter le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté.
- Accepte qu'en cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée par la Commune à l'USEDA.
- S'engage à verser à l'USEDA la contribution financière en application des statuts de l'USEDA.
- Annule la délibération du Conseil Municipal n°2015-045 du 27 avril 2015 avec le même objet.

2015-058 – Travaux immeuble communal sis 34, Rue du Colonel Chépy.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune loue à M. et Mme Jaubert Patrick, l'immeuble communal à usage de commerce et d'habitation sis 34, Rue du Colonel Chépy. Il s'avère que la douche du logement est en très mauvais état et qu'il est nécessaire de la remplacer. Le coût des travaux s'élève à 1291,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de réaliser ces travaux.

2015-059 – Horaires de l'école et des Nouvelles Activités Périscolaire.

Le Maire fait savoir à l'assemblée que, lors de la réunion du comité de pilotage des Nouvelles Activités Périscolaires du 29 mai 2015, plusieurs propositions ont été faites concernant le fonctionnement de l'école et des Nouvelles Activités Périscolaires.

Le Conseil Municipal par délibération du 10 novembre 2014, sur proposition du comité de pilotage, a décidé de modifier les horaires des N.A.P. à la prochaine rentrée scolaire : lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 16h30. Cette demande a été validée par Monsieur le Directeur Départemental de l'Education Nationale par courrier du 10 décembre 2014.

Le comité de pilotage a validé la proposition du Conseil d'Ecole du 27 mars 2015, afin que les cours se terminent également le vendredi à 15h30 :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 11h45 et 13h30 à 15h30
- Mercredi : 8h30 à 11h30.
- Aide Personnalisée Complémentaire : 15h30 à 16h30 durant les Nouvelles Activités Périscolaires (lundi, mardi ou jeudi).

Cette nouvelle organisation implique que la Commune mette en place une garderie scolaire le vendredi de 15h30 à 16h30. Considérant que la coupure du midi sera réduite d'un quart d'heure, le comité de pilotage propose que cette garderie supplémentaire soit gratuite pour les familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de modification des horaires scolaires à la rentrée de septembre 2015 et décide que l'heure de garderie du vendredi de 15h30 à 16h30 sera gratuite pour les familles.

Le Maire rappelle que, par délibération du 27 avril 2015, le Conseil Municipal a fixé des tarifs des Nouvelles Activités Périscolaires à la rentrée de septembre 2015. Considérant les nouveaux horaires de l'école, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajouter un tarif spécifique pour les enfants participant aux N.A.P. et bénéficiant des APC :

- 1^{er} enfant : 15 € par cycle
- 2^{ème} enfant : 10 € par cycle
- 3^{ème} enfant : 5 € par cycle

2015-060 – Commission des travaux.

Le Maire fait savoir à l'assemblée que, lors de la réunion de la commission des travaux du 7 mai 2015, les membres ont fait plusieurs propositions :

COLUMBARIUM DU CIMETIERE

La commission des travaux propose de lancer les travaux de mise en place d'un nouveau columbarium en y ajoutant un banc, une colonne triangle et un puit à cendres pour un montant total de 10 610 € TTC.

TOITURE DU TENNIS COUVERT

Suite à la décision de l'assurance de la commune (la SMACL) d'attribuer une prime exceptionnelle de 20 000 € pour la réfection de la toiture du tennis, endommagée lors de la tempête de grêle de l'année dernière, les membres de la commission ont étudié les différentes possibilités : bac acier, bâche tendue... Les études vont être complétées.

MONUMENT AUX MORTS

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 8 juin 2014 de repeindre le Monument aux Morts avec plusieurs couleurs, des devis ont été sollicités : mono-couleur : 966 € TTC ; plusieurs couleurs : 1738,80 € TTC. Les membres de la commission des travaux, au vu des prix et du risque à repeindre de plusieurs couleurs (tenue dans le temps notamment), propose de repeindre le soldat d'une seule couleur et propose le ton uni vert-bronze.

MOBILIER URBAIN

La commission a proposé de faire l'acquisition de trois poubelles pour le village, deux poubelles pour l'école et deux jeux simples pour le lotissement de l'Equipée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à ces propositions.

PLATEAU MULTISPORTS

Les membres de la commission des travaux au vu des propositions reçues, ont demandé des précisions aux fournisseurs notamment sur la longévité des résines et le coût d'entretien.

Au vu des réponses obtenues, le Conseil Municipal décide de prévoir un filet pare-ballons vers les propriétés et de prévoir une résine au sol.

2015-061 – Station d'épuration.

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une étude a été lancée afin de permettre de choisir la future station d'épuration communale, chargée également du traitement des eaux usées de la future zone d'activités du camp militaire. Elle donne lecture du rapport du bureau d'études VERDI :

Trois hypothèses ont été étudiées :

- **Réhabilitation de la station d'épuration militaire**
 - Coût des travaux : 1 216 000 € HT
 - Coût d'exploitation : 45 200 € HT/an
- **Construction d'une station d'épuration de type boues activées d'une capacité de 1900 eq/hab**
 - Coût des travaux : 1 547 000 € HT
 - Coût d'exploitation : 60 755 € HT/an
- **Construction d'une station d'épuration de type boues activées d'une capacité de 1500 eq/hab**
 - Coût des travaux : 1 400 000 € HT
 - Coût d'exploitation : 50 000 € HT/an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au vu des avantages et des inconvénients de chaque solution, décide à l'unanimité de retenir le projet de construction d'une **station d'épuration de type boues activées d'une capacité de 1500 eq/hab.**

2015-062 – Fêtes 2015.

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que les membres de la commission des fêtes, lors de leur réunion du 2 juin 2015, ont fait différentes propositions :

1- SOIREE ELECTRO DU 5 SEPTEMBRE 2015

Cette dernière réunion avant le 05 septembre était destinée à finaliser le projet. Une visite des différents sites a donc été réalisée (terrain de tennis extérieur et parking sur l'aire à betteraves au bout de la rue des Bois). Le prochain rendez-vous est fixé le 5 Septembre 2015 à 9 heures au tennis pour l'installation et la mise en place de cette soirée

2-PROPOSITION D'UN CONCOURS D'AGILITY

Par courrier du 30 avril 2015, le Président du Club Canin Laon-Dressage sollicite la possibilité d'organiser son concours annuel d'agility les 28 et 29 novembre 2015, dans la salle du tennis couvert. Le club fournirait une moquette pour protéger le sol. La commune ne serait pas du tout chargée de l'organisation de cette manifestation. Les membres de la commission des fêtes ont émis un avis favorable à cette demande.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la demande de prêt de la salle de tennis qui sera mise gracieusement à la disposition du club canin Laon-Dressage.

3-FÊTE COMMUNALE DES 20, 21 et 22 JUIN 2015

La **Commission** des Fêtes a finalisé la manifestation :

- le parcours de la retraite aux flambeaux et de la fanfare a été fixé comme suit : le départ est fixé au stade Elie Blondelle à 20h15 avec distribution des flambeaux pour un départ du stade à 20h30. Le parcours **serait** le suivant : rue du Château, rue de Pouilly, rue du Tour de Ville, rue de Vivaise, rue du Colonel Chépy et arrivée sur la place du Quartier Mangin vers 21h15. La fanfare continuerait de jouer sur la place jusqu'au début du bal à 21h30.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les propositions de la commission des fêtes.

4-ORGANISATION DU 14 JUILLET 2015

La Commission des fêtes propose une organisation pour cette journée un peu différente des années précédentes. Le repas se déroulerait le 13 juillet. Pour la journée du 14 Juillet, propositions suivantes : concours de boules en bois : inscriptions à 14h30 début 15h ; le passe boule à 16h30, récompenses du concours de boules entre 17h et 17h 30, à 18h Cérémonie Commémorative au Monument aux Morts suivie du traditionnel verre de l'amitié (punch) qui serait servi au tennis (intérieur ou extérieur selon le temps). Les membres de la commission proposent de ne pas faire de jeux pour les enfants qui ne sont pas très nombreux ce jour-là.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les propositions de la commission des fêtes

2015-063 – Mobilier du restaurant « La Chaumière Picarde ».

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le restaurant « La Chaumière Picarde », sis 36, Rue du Colonel Chépy, a cessé son activité. Le mobilier a été saisi et a été mis en vente ce jour par adjudication. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de faire l'acquisition de l'ensemble du mobilier mis en vente pour la somme de 3000 € hors frais et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à ces acquisitions.

2015-064 – Décision budgétaire modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de modifier les prévisions budgétaires 2014 de la commune comme suit :

Fonctionnement

Dépenses

- Article 022 : dépenses imprévues - 4800 €
- Article 023 : virement en investissement : + 4800 €

Investissement

Dépenses

- Opération 1508. Art. 2313 : Douche 34, Rue du Colonel Chépy : + 1300 €
- Opération 1501. Art. 2188 : Mobilier restaurant : + 3500 €

Recettes

- Article 021 : virement du fonctionnement: + 4800 €

2015-065 – Questions diverses.

Zone du camp militaire

- Le Maire informe le Conseil Municipal que les discussions avec M. Palmer concernant le projet d'autodrome se sont accélérées ces dernières semaines. M. Palmer ferait l'acquisition de l'ensemble du camp militaire.

- Le Contrat de Redynamisation des Sites de la Défense va être modifié en tenant compte du coût prévisionnel de la station d'épuration et du raccordement en eau potable :

- Coût estimatif : 1 600 000 € HT

Subventions

- Conseil Départemental de l'Aisne	280 000 €
- Agence de l'Eau :	300 000 €
- Etat	700 000 €
- Commune	320 000 €

- (l'Agence de l'Eau peut octroyer une avance d'un montant de 160 000 € à 0%)

- Rassemblement évangélique : le Maire a rencontré Monsieur René Dosière, Député de l'Aisne, qui a informé les Maires présents que la décision serait prise le 5 juin 2015 concernant l'accueil du Rassemblement évangélique.

Article de presse

Le journal « La Thiérache » va faire paraître un article de quatre pages sur la commune de Couvron-et-Aumencourt.

Site internet de la commune

Le développement est en cours et il est proposé aux Conseillers Municipaux d'aller sur le site provisoire afin d'émettre leur avis.

Divers

Les employés communaux nettoieront la Rue des 4 Ruelles, le long de la propriété Hénon.

2015-066 – Régie d'avance.

Le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du Conseil Municipal en date du 6 mai 1985 instituant une régie d'avance. Il fait savoir qu'il est nécessaire de modifier le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur. Il.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de modifier les articles de la délibération du 6 mai 1985 comme suit :

Article 1 : Il est institué auprès de la commune de Couvron-et-Aumencourt une régie d'avance pour le paiement des dépenses suivantes :

- Animations des fêtes de la commune.

Article 3 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur des recettes est fixé à 1000 € (mille euros).

Pour les concours de boules en bois des 21 juin (fête communale) et 14 juillet 2015, le Conseil Municipal décide d'offrir la somme de 324 euros en argent par concours, répartie comme suit :

1 ^{er} : 44 €	6 ^{ème} : 20 €	11 ^{ème} : 10 €	16 ^{ème} : 8 €
2 ^{ème} : 36 €	7 ^{ème} : 16 €	12 ^{ème} : 10 €	17 ^{ème} : 8 €
3 ^{ème} : 32 €	8 ^{ème} : 12 €	13 ^{ème} : 10 €	18 ^{ème} : 8 €
4 ^{ème} : 28 €	9 ^{ème} : 12 €	14 ^{ème} : 10 €	19 ^{ème} : 8 €
5 ^{ème} : 24 €	10 ^{ème} : 12 €	15 ^{ème} : 8 €	20 ^{ème} : 8 €

La secrétaire,
BIENAIMÉ Estelle

Le Maire,
RIBEIRO Carole